

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant permission de voirie

**Sur l'ensemble des voies communales
de la commune de
LUNERY**

Arrêté N° 2024-08-01

Le Maire de la commune de Lunery,

VU l'ordonnance n° 58 1216 et décret n° 58 1217 en date du 15/12/1958 portant codification sous le nom de Code de la Route des règles relatives à la Police de la circulation routière et notamment les articles R 225 et R 53.2 audit Code :

VU l'article L 131.2 du Code des Communes ;

VU les articles R 44 9.1 et R 37.1 du Code de la route ;

Considérant que les travaux **Relevé de Chambres Télécom pour études** effectué par l'Entreprise WIRE TÉLÉCOM (78300 POISSY) mandaté par le groupe **AXIONE** (18100 VIERZON) – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, **sur l'ensemble des voies communales de la commune de LUNERY.**

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : A l'occasion des travaux effectués par l'Entreprise RWT-ENERGY mandaté par le groupe **AXIONE**, Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, **sur l'ensemble des voies communales de la commune de LUNERY à compter du 5 Août 2024 et ce jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Il sera adressé par ampliation à :

- Entreprise WIRE TÉLÉCOM et AXIONE
- Gendarmerie
- Archives Mairie

Acte rendu exécutoire

Publication sur le site internet de la commune

lunery.fr le **2 - 08. 2024**

Lunery, le 1^{er} Août 2024



Sylvain JOLY
Maire de Lunery